



JOURNAL DE L'ENTREPRISE

EDITORIAL



PRIX DE L'INNOVATION VINCI 2005

Souvenez vous, voilà désormais deux ans Roger Robert remportait le prix de l'Innovation Vinci dans la catégorie Procédés et Techniques.

Nous étions tous pas peu fiers de cette récompense et en regardant ces derniers jours la cassette de la manifestation organisée à l'occasion de la remise des trophées, son enthousiasme et sa joie communicative me combla de plaisir.

Aujourd'hui son « Innovation » vit et rend de précieux services à plus d'un.

A l'annonce du concours 2005 et après vous avoir communiqué les dépliants présentant les modalités de participation, nous espérons que l'entreprise serait de nouveau présente.

Les candidatures sont désormais closes et j'ai le plaisir de vous annoncer que Jacky Lagoutte du secteur Nièvre Allier a déposé un dossier axé sécurité en tout point remarquable.

En effet sensibilisé comme chacun d'entre nous par les nombreux décès survenus lors de la plantation de candélabres sous lignes électriques haute tension, Monsieur Lagoutte a mis au point une semelle isolante et sécurisée protégeant les opérateurs du risque d'électrocution.

Souhaitons que le groupe récompense son initiative dont nous dévoilerons les secrets dans un prochain numéro.

Dans tous les cas et quelle que soit l'issue du résultat, nous lui présentons nos très vives félicitations et nos remerciements de permettre à l'Entreprise Electrique d'afficher une vitrine innovante.

Patrick MEUNIER

SOMMAIRE

 Editorial	P1	 Sécurité	P5 à 6
 Flash sur l'Entreprise	P2 à 4	 Qualité	P7 à 8
 Les uns et les Autres.....	P4		

FLASH SUR L'ENTREPRISE

TRAMWAY

de l'agglomération clermontoise

*Dans notre dernière édition, nous
évoquions « l'avant Tram »*

(mise en aérien de 17 carrefours et l'opération Jérémy le Lapin Bleu).

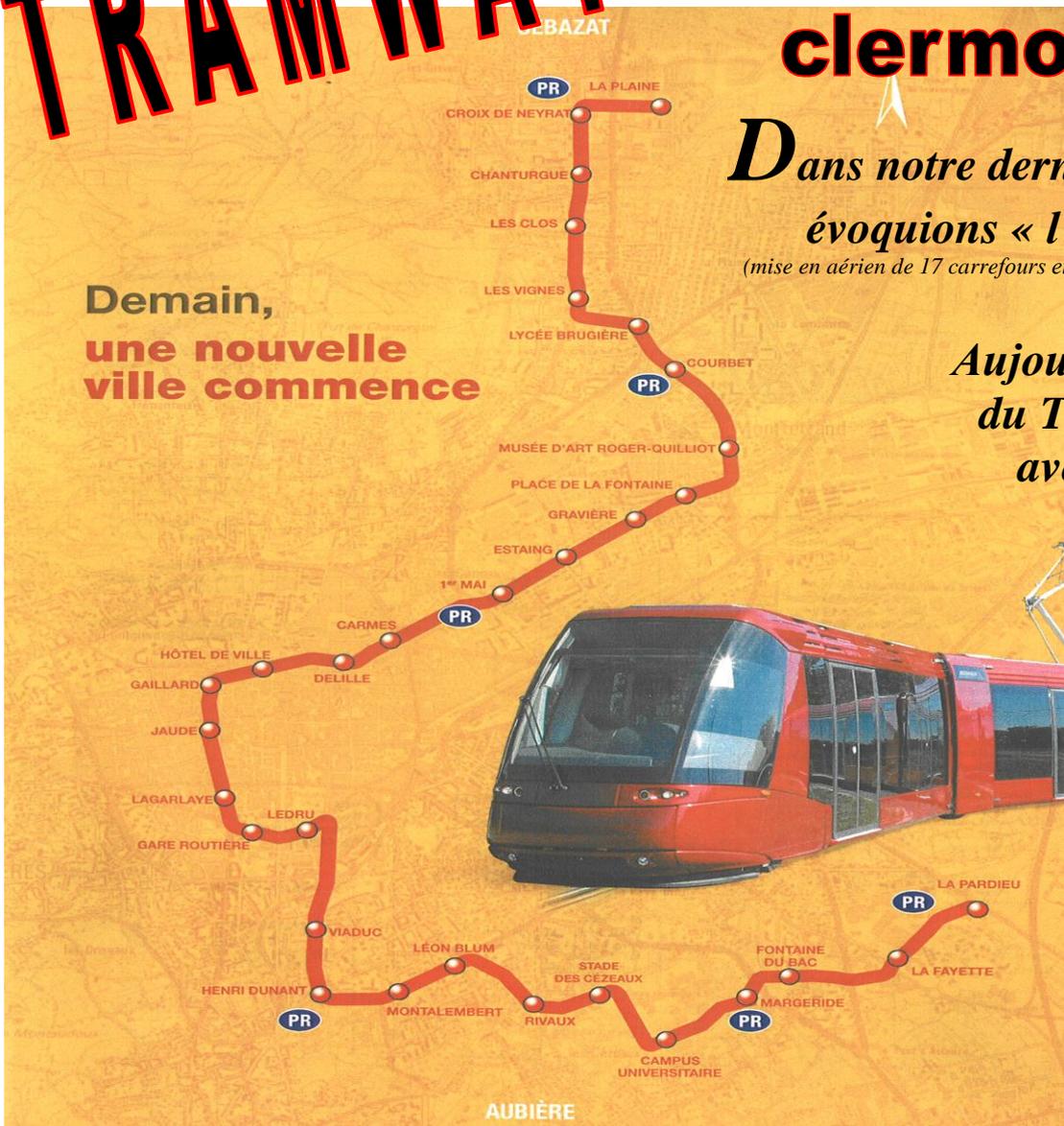
**Demain,
une nouvelle
ville commence**

*Aujourd'hui, les travaux
du Tramway débutent
avec le lancement
du projet*

Signalisation

Verticale

Tricolore



Tout d'abord, quelques chiffres donnant la pleine mesure de cet important projet :

- *14 Km de tracé divisé en 5 Séquences du Nord au Sud
- *75.000 habitants desservis par le Tramway
- *20 Rames – Capacité: 150 personnes
- *5h – 1h du matin – 7 jours sur 7
- *31 Stations de Tramway
- *6 Parking Relais Voitures

- *Tranche Ferme: 2 380 000 €
Durée des travaux Tranche Ferme : 28 mois
(à partir du 9 avril 2005)
- *Tranche Conditionnelle: 370 000 €
Durée des travaux Tranche Conditionnelle: 20 mois

Le Marché Tranche Ferme, notifié le 31 Août 2004, prévoit une durée des travaux durant 28 mois pour un tracé décomposé en 4 séquences du Nord au Sud partant de Flamina jusqu'au Campus universitaire des Cèzeaux.

Le Marché Tranche Conditionnelle compose la cinquième et dernière séquence avec 9 nouveaux carrefours du Campus universitaire des Cèzeaux à la Gare de La Pardieu (Terminus).

Depuis maintenant 8 mois, L'Entreprise Electrique réalise les travaux prévus dans son marché :

- Dépose de la Signalisation Verticale Existante
- Mise en place des carrefours provisoires suite aux différents plans de phasage chantier : pose de buses et de poteaux bois (**photos 1 et 2**), mise en place de filins , mise sur trépied (**photo 3**) , ...



Photo 4 – De gauche à droite :
M. Hlywycz - C. Karanaciri



Photo 1
L. Richard



Photo 2
L. Richard



Photo 3 - De gauche à droite :D. Bocquet
R. Monteiro

- Gestion du Stock matériel déposé : poteau, potelet, potence, visualisations, contrôleur, câbles,...(État OK, à nettoyer pour réutiliser (**photo 4**), vétuste, achat de matériel neuf)

- Maintenance des carrefours en provisoire pendant la phase chantier
- Étude des ouvrages définitifs, plans des futurs carrefours tramway implantation des émergences SVT, cheminement du réseau SVT, programmation trafic routier et tramway, schéma de câblage,... avec l'aide de la société INXIA (sous-traitant de l'Entreprise pour ce projet)
- Aiguillage des gaines en traversée pour la partie Ensemblier
-> GLO: partie bétonnée (L= 14 Km, l= 6 m, h= 1.40 m)
2 sens de roulement V1 et V2 en guidage sur un rail central
- Réalisation des massifs pied de feux routier et tramway sur la partie VRD (façade à façade), la pose des émergences SVT comme le Premier Poteau de Signalisation du futur Tramway (**photo 5**)



Photo 5
Premier poteau de signalisation

La phase chantier de ce projet qui devrait voir le jour pour le deuxième semestre 2006 va nous permettre de faire valoir nos méthodes de travail, notre réactivité, nos compétences et notre efficacité pour venir au terme de ce projet :

- Raccordements au sein même du carrefour à l'armoire, Pose des armoires et contrôleurs pour les carrefours neufs, Dépose/Repose pour les « extensions » de contrôleurs existants (de lignes SL)
- Confection et raccordement des Boucles Routières (environ 250 unités)
- Confection des Boucles Tramway (204 unités) sur le GLO, Pose des Récepteurs de détection Tramway (CAPSYS- sous-traitant de l'Entreprise pour ce projet), Tirage câble liaison Boucle / Chambre multitubulaire (cf) / regard SL, Raccordement et Test de détection Tramway (mH, Amp, Volt, Ohm,...)
- Remise en état et actualisation des câbles de coordination VCF sur le trajet et annexes
- Installation et Réception définitive des 55 carrefours du tracé de la Ligne 1 (32+23) pour la remise des nouveaux carrefours tramway au STVDC et Essai, Mise en service, Recette et Garantie d'un bon fonctionnement en marche à blanc

*La principale contrainte pour ce projet
extrêmement important pour l'Agglomération Clermontoise
et notre Entreprise est sans conteste :*

LA COORDINATION

*entre les Entreprises Titulaires des Marchés Tramway
(environ 1000 personnes au total sur ce projet)*

**Mais, nul doute que nous relèverons ce « défi » comme nous savons si bien le faire depuis toujours,
car ce projet ambitieux mais tellement « excitant » devrait sans aucun doute
nous apporter un RENFORCEMENT DE NOTRE POSITION AFFIRMÉE
ET RECONNUE SUR LA VILLE CLERMONTOISE
ET SON AGGLOMERATIO**

Laurent TARDIVAT

LES MARCHES

O
B
I
E
N
S

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC Rue Pasteur Rue Conchon

SAINT ELOY LES MINES

60 K€

ENTRETIEN ECLAIRAGE EXTERIEUR

HOPITAL NORD CLERMONT-FERRAND

20 K€

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
D'ECLAIRAGE PUBLIC, DES FEUX DE SIGNALISATION, DES
ILLUMINATIONS ET DE L'ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES DE LA VILLE de COURNON D'Auvergne

2005-2006-2007-2008

250 K€/An

FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TOUT MATERIEL
NECESSAIRE A L'EXECUTION DE TRAVAUX A DOMINANTE :
ELECTRIFICATION RURALE – ECLAIRAGE PUBLIC
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

2005-2006-2007-2008

1 500 K€/An

Patrick MEUNIER

LES PETITES ANNONCES DU GARAGE

Annonce 19 Fourgon IVECO Daily 35.10 (12m³) d'avril 1994 avec 165 000 km (n'a plus de côte Argus)

Annonce 20 CITROËN AX 14D (2 places) de janvier 1995 avec 196 000 km (n'a plus de côte Argus)

Annonce 21 CITROËN Saxo 15D (2 places) de février 1998 avec 168 000 km – Valeur Argus 1 650 €

Annonce 22 CITROËN Saxo 15D (2 places) de janvier 1999 avec 200 000 km – Valeur Argus 1 600 €

Rappel : les personnes intéressées font une offre cachetée
à l'intention de la direction, le plus disant sera retenu.

Denis POUILLARD



LES UNS ET LES AUTRES

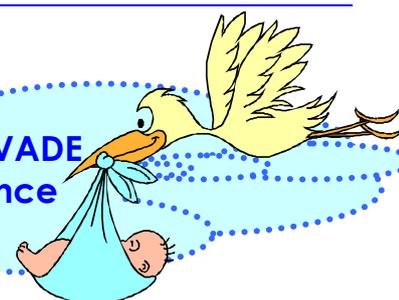
ETAT CIVIL



Christophe TAILLANDIER et Christelle TRAVADE
ont le plaisir de nous annoncer la naissance
de

Tony

le 27 février 2005



Tous nos vœux de bonheur à Gérard CHASSAGNE
et Marie-Christine MOINS qui se sont mariés
à la Chapelle d'Eyguande le 16 avril 2005

Tous nos vœux de bonheur à Joël ANGLADE
et Danièle SOUCHEYRE qui se sont mariés
à Saint Flour le 26 mars 2005



Corinne Brousse

SECURITÉ : ANNÉE 2005

1^{er} trimestre 2005

La fin du mois de mars et la fin de l'hiver ont vu la reprise du travail :
TOUJOURS PAS D'ACCIDENTS

OBJECTIF : ZERO accident pour 2005



SIGNALISATION DES VEHICULES

Dans certaines situations, les véhicules ou engins circulant sur la chaussée peuvent constituer un danger. Il convient alors de les équiper d'une signalisation complémentaire destinée à les rendre plus visibles.



Arrêté du 16 nov. 1998
Art. 122 C - 131 C

"Les véhicules d'intervention et de travaux, assurant la signalisation de position et d'approche d'un chantier, à l'arrêt ou en progression lente sur chaussée ouverte à la circulation publique ou sur bande d'arrêt d'urgence, doivent être équipés de feux spéciaux répondant aux prescriptions de l'arrêté du 4 juillet 1972, d'une signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches) conformes aux dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1987, et d'un panneau AK5 doté de 3 feux de balisage et d'alerte synchronisés R2 visible de l'avant et de l'arrière."



Équipement minimum



Arrêté du 6 nov. 1992
Art. 122 A



Gamme	AK5	Véhicules
Miniature	500	Véhicules légers
Petite	700	Poids lourds

- Le panneau AK5 est doté aux trois sommets de feux de balisage et d'alerte de type R2 synchronisés dont la commande est indépendante de celle des feux spéciaux.
- L'ensemble panneau + feux doit être visible de l'arrière et de l'avant du véhicule.
- Aucun engin ou véhicule ne peut être équipé du panneau AK5 sans être porteur de feux spéciaux et d'une signalisation complémentaire.
- Pour l'usage hors chantier, le panneau est rabattable, escamotable ou démontable.

Nota : les véhicules d'intervention et de travaux désignent :

- les véhicules de patrouille et d'intervention d'urgence,
- les véhicules et engins de chantier (ex. : véhicules et matériels de travaux publics automoteurs dont la vitesse est limitée à 25 km/h),
- les véhicules de signalisation du chantier (ex. : les véhicules d'accompagnement),
- les engins agricoles.



Aucun engin ou véhicule ne peut être équipé du panneau AK5 sans être porteur de feux spéciaux et d'une signalisation complémentaire.



Arrêté du 4 juil. 1972

Art. 1 à 7

UTILISATION DES FEUX SPÉCIAUX : FEU TOURNANT OU À TUBE À DÉCHARGE OU CLIGNOTANT (LUMIÈRE JAUNE ORANGÉE)

• Nombre de feux à mettre en place :

• *Si visible tous azimuts dans un rayon de 50 m :*
1 feu tournant ou à tube à décharge au minimum.

• *Si non visible tous azimuts
(à cause d'un panneau ou d'un obstacle) :*

▶ à l'avant :

1 feu tournant ou à tube à décharge

▶ à l'arrière :

1 feu tournant ou à tube à décharge, ou
2 feux clignotants.

▶ **Au maximum** 4 feux tournants,
à décharge ou clignotants.



*Sauf dans le cas particulier ci-après,
les feux spéciaux et les bandes biaisées
rouges et blanches sont indissociables.*

*Pour
votre SECURITE
et
CELLE DES USAGERS,*

*PENSEZ A VOUS
SIGNALER.*

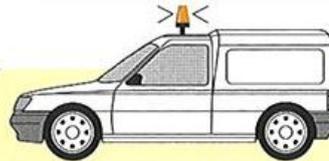
*NE PAS OUBLIER
DE PORTER LE GILET
DE SIGNALISATION
CLASSE II*



Arrêté du 16 nov. 1998

Art.122c

CAS PARTICULIER : utilisation de feux spéciaux seuls.



• **Les véhicules légers banalisés**, non affectés à des missions d'intervention, de travaux ou de signalisation, mais qui peuvent être amenés, par nécessité de service, à s'arrêter sur la chaussée en **cas d'urgence** ou à pénétrer dans une zone des travaux, peuvent être équipés de feux spéciaux conformes à l'arrêté du 4 juillet 1972.

L'usage de ces feux doit toutefois être réservé aux **situations d'urgence**, lors de l'accès ou de la sortie d'une zone balisée ou en cas d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence.



**FLASH
INFO**

« Doit-on enlever le panneau travaux lorsque les salariés ne sont plus sur le chantier ? »

Art. 120 C du Code de la Route : stipule que la signalisation doit être déposée ou enlevée dès lors qu'ont disparu les motifs ayant conduit à l'implanter. On remplace le panneau AK5 (travailleur) par le panneau AK14 autres dangers. Le ministère de l'équipement et son service technique interrogés sur ce point ont précisé que le panneau AK5 (travailleur) n'a pas lieu d'être enlevé ou remplacé.

L'utilisateur doit être averti d'un danger et doit s'attendre à se trouver en présence d'un chantier.

Claude POUZADOUX

OBJECTIFS ET INDICATEURS 2005 **DU SYSTEME QUALITE/ENVIRONNEMENT**

INDICATEUR	OBJECTIF 2005
ORGANISATION Qualité du travail réalisé	Productivité de 6%
Respect du système de management Qualité/ Sécurité/ Environnement	95% des audits internes sur les procédures satisfaisants
Taux de satisfaction des clients	Le retour des fiches de fin de chantier satisfaisante à 90 %
Respect du budget des réparations courantes garage	Coût des réparations de 364 284 € maximum
SECURITE Accident du travail (TF, TG)	Taux de Fréquence < 10 Taux de Gravité < 1
Sensibilisation minute sécurité	Avant d'aller sur le chantier, tous les matins les responsables hiérarchiques doivent sensibiliser le personnel sur un thème de sécurité.
ENVIRONNEMENT Tri sélectif des déchets	95% de bennes bien triées (déchets inertes, industriels banals et spéciaux)
Consommations par centre de travaux Eau, électricité, fioul, gaz	Stabilisation des consommations
Accidents environnementaux	Aucun

Nouveaux axes d'amélioration pour l'organisation en 2005

Pour la norme Qualité ISO 9001 :

- Accentuer la communication dans le journal sur les nouveaux objectifs QSE
- Mise à jour des procédures d'organisation QSE
- Revoir le pilotage du processus métier et désigner un responsable tournant
- Impliquer d'une manière plus efficace les correspondants QSE par secteur dans le management, cette réunion de secteur intermédiaire peut être un élément de préparation de la revue de Direction.
- Revoir la fiche de satisfaction client et adapter les critères afin connaître le taux de satisfaction de nos clients « mairie » et l'adapté pour le syndicat (suite audit AFAQ)
- Trouver un indicateur pour montrer que le système QSE est efficace dans l'entreprise
- Indiquer les points fondamentaux sur les grilles de compétence du personnel
- Faire un document afin d'indiquer nos exigences QSE lors de la réalisation de nos travaux à nos sous traitants et aux entreprises du groupe (suite audit AFAQ)

Pour la norme sécurité OHSAS 18001 :

- Recensement et validation de l'état des lieux réglementaires
- Réalisation de procédure nécessaire pour la gestion de la sécurité
- Formation OHSAS 18001 et auditeur interne du RS et RQE
- Sensibilisation des correspondants sécurité à cette norme
- Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la sécurité

Pour la norme Environnement ISO 14001 :

- Mise à jour de l'analyse Environnementale
- Nouveau plan d'action pour traiter les impacts environnementaux à 3 ans (**Air, Energie, Déchet**)
- Vérification de la mise à jour des autorisations de gestion des déchets fournisseurs pour les autorisations d'exploiter, de négoce et courtage et de transport
- Faire le point sur le coût des déchets avec la Direction
- Faire un bilan sur les reprises de pneu au garage par nos fournisseurs
- Trouver un nouveau prestataire pour le recyclage des pneus
- Etudier le cycle de destruction des poteaux bois et faire la mise à jour documentaire correspondante (suite audit AFAQ)
- Définir la méthode de traitement des cartouches : graisse, silicone, résine

SYNTHESE DES FICHES DE NON CONFORMITE et des INCIDENTS de mars et avril 2005

NATURE	EMETTEUR	N° FICHE	OBJET DE NON CONFORMITE	ACTION CURATIVE	ACTION CORRECTIVE	COUT GENERE PAR LA NON CONFORMITE	PART REMBOURSEE PAR FOURNISSEUR OU CLIENT
CHANTIER	M. LABORDE	83	Dégâts constatés sur la commande EP suite à un mauvais calibrage de fusible par le monteur	Remise au norme avec un fusible de 32 ampères comme indiqué sur le plan	Une note est faite suivant le paragraphe 7.5 de l'UTE C 18 510 au personnel concerné	582 euros	Pas concerné
	M. CHAUMEIL	702	L'ensemble candélabre lanterne Philips ne se monte pas pour le chantier Entrée Nord Cébazat	Un usinage est réalisé sur les pièces pour faire le montage correctement	Dédommagement par rapport au surcoût	479 euros	479 euros
	M. GAUTIER	927	Les 78 diodes Philips ont un défaut de surépaisseur de colle sur le pas de vis	Avec accord du commercial une reprise du pas de vis est réalisée par nos monteurs	Dédommagement par rapport au surcoût	365 euros	365 euros
	M. GAUTIER	902	La livraison des lanternes Philips n'est pas conforme à la couleur.	Dépose et repose des lanternes à réception du bon modèle	Dédommagement par rapport au surcoût	501 euros	501 euros
	M. GAUTIER	907	Les platines d'éclairage public ne fonctionnent pas lors de la mise sous tension	Le fabricant dépêche sur le chantier un technicien pour recâbler et ajouter le matériel nécessaire au bon fonctionnement	Le défaut de câblage est reconnu par l'usine de montage de Miribel.	2 858 euros	2 858 euros
	M. JUILLARD	929	Pose d'un modèle de lanterne transitoire à cause d'une livraison reportée par l'usine Philips	Dépose des lanternes de transition et pose des lanternes Iridium conforme au souhait du client	Aucune action corrective du fabricant autre que le dédommagement par rapport au surcoût	500 euros	500 euros
VEHICULES et ENGINS	<u>SECTEUR de BOURGANEUF</u> : Sur un camion tri benne, lors du levage de la benne, par erreur, les chevilles ont dues être mises en diagonale car on a retrouvé le châssis vrillé dans un sens et la benne dans l'autre : redressage au marbre. Pour information, ce genre d'erreur ne devait plus se produire car nous avons trouvé un fabricant qui fournit des chevilles munies d'un dé trompeur qui interdit cette possibilité.					680 euros	Pas concerné
	<u>SECTEUR de la NIEVRE</u> : Remplacement du contrôlographe complet car la charnière d'ouverture a été cassée. Ce genre d'incident peut se produire si on ne ferme pas l'appareil comme il faut avec la clé : sur mauvaise route, dans une secousse, il s'ouvre et se trouve pris entre les branches du volant.					937 euros	Pas concerné
	<u>SECTEUR du CANTAL</u> : Essieu de remorque de treuil tordu suite tirages verticaux répétés sans utilisation des béquilles stabilisatrices : remplacement essieu					915 euros	Pas concerné
	<u>SECTEUR de DECIZE</u> : Rétroviser et son support complet cassés sur poids lourd					133 euros	Pas concerné
DEGATS AU TIERS CHANTIER	Dégâts sur l'enduit de la façade à la Bourboule (63) 2 Inversions phase/neutre à Clermont-Ferrand (63) (1 263,00 € + 324,00 €) Dégâts sur plantation à Bellerive sur Allier (03) Dégradation par meulage de vitrage à Lempdes (63) Casse d'une canalisation d'eau à Romagnat (63)					187 euros 1 587 euros 1 531 euros 170 euros 180 euros	Pas concerné
DIVERS	Fiches 1080-1201-1203-022-609-990 émises par MM. POUZADOUX, AUTISSIER, JOUBARD, MONNEYRON					438 euros	Pas concerné
TOTAL						12 043 €	4 703 €

COÛT DE LA NON QUALITÉ DÉTECTÉE DE MARS à AVRIL 2005 12 043 €
COUT DE RESPONSABILITE INTERNE : 7 340 €

Philippe AUTISSIER

Journal de L'ENTREPRISE ELECTRIQUE
18, Rue de la Gantière - BP 324
63009 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.26.35.90 - Fax 04.73.26.31.42
www.lentreprise-electrique.fr

Directeur de la Publication : Patrick MEUNIER
Comité de Rédaction, Réalisation : Marie-Anne MIOLANE
Rédacteurs: Les salariés
Impression : Chaumeil Repro
Tirage : 280 Exemplaires